



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/87
28 juillet 2005

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-septième session, 15-18 Novembre 2005,
point 5.2.21 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 A LA SÉRIE 02 D'AMENDEMENTS
AU REGLEMENT N° 95**

(Protection en cas de choc latéral)

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-septième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/37, par. 22). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2005/2, non modifié.

Dans toute l'Annexe 5,

Au lieu de capteur(s) lire cellule(s)

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.